



L'Ecole

n°282

6 octobre 2011

ISSN n°12410233



Journal du SNUipp Paris - FSU

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 13 AU 20 OCTOBRE**

**Des p'tits clics
pour une grande claque**



**VOTONS MASSIVEMENT
POUR LES LISTES DU SNUIPP ET DE LA FSU**



FSU

au som ?

- **Refus de l'austérité**
action interpro le 11 octobre
- **RIS**
mini-calendrier
- **Promotions**
Capd début novembre
- **Elections professionnelles**
les réunions syndicales



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

Pour l'école et la société la mobilisation ne faiblira pas

Le 27 septembre, plus d'un enseignant parisien sur deux étaient en grève pour dire stop à la politique dévastatrice du gouvernement. A trois semaines de la rentrée, la réussite de cette grève témoigne de la rentrée difficile que nous vivons dans nos écoles : manque d'AVS, de remplaçants, classes surchargées...

La réponse de Nicolas Sarkozy illustre bien la politique menée depuis cinq ans : mépris et insulte à l'égard des enseignants, dénigrement de l'école publique et opposition des Français entre eux. L'autre réponse du gouvernement à cette mobilisation, tout aussi inacceptable, est la confirmation du projet de suppression de 14.000 postes à la rentrée prochaine, dont 5.700 postes dans le premier degré. Les cibles du gouvernement sont les mêmes que l'an passé : remplaçants, Rased, assistants langues... Cette politique s'intègre dans la politique plus générale d'austérité imposée par le gouvernement visant à remettre en cause les services publics pour favoriser les plus aisés.

Pour le SNUipp FSU, la mobilisation doit continuer en lien notamment avec les parents d'élèves. L'avenir de l'école publique en dépend. La réussite de tous les élèves, des conditions de travail satisfaisantes et une revalorisation salariale pour les enseignants ne doivent pas rester des slogans !

Du 13 au 20 octobre, les enseignants sont appelés à participer à un autre moment fort de mobilisation collective, les élections professionnelles. Elles se dérouleront par voie électronique. Ce vote sera l'occasion privilégiée d'envoyer un message fort et direct au ministre et à l'académie. En votant pour le SNUipp et la FSU, vous ferez le choix d'un syndicalisme combatif et unitaire qui porte sans relâche les revendications des personnels. Le SNUipp et la FSU allient en permanence la défense de l'intérêt collectif et des intérêts individuels dans la transparence et l'équité.

Les embûches ministérielles liées au vote électronique ne doivent pas mener à un affaiblissement de notre profession. Pour garder des représentants du personnel forts, il est indispensable que les enseignants parisiens votent massivement aux quatre scrutins proposés.

Votez et faites voter pour le SNUipp et la FSU

Jérôme Lambert
secrétaire départemental

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 282 du 6 octobre 2011

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Refus de l'austérité

action interprofessionnelle le 11 octobre

Rassurer les marchés financiers, garder le fameux AAA, tels sont les objectifs affichés par le gouvernement qui, à travers le budget 2012 présenté, met en œuvre les mesures d'austérité annoncées à la fin de l'été. Après avoir lui-même provoqué en grande partie le déficit public par les cadeaux faits aux plus riches, le gouvernement français instrumentalise la dette pour imposer son idéologie ultra-libérale. A l'instar de la Grèce, du Portugal ou de l'Irlande, il impose de manière dogmatique des restrictions drastiques dans les dépenses publiques et sociales au détriment des salariés et des personnes les plus fragiles. Et ce n'est pas la prétendue taxe des hauts revenus qui va cacher cela : alors que l'Etat a perdu 2 milliards d'euros de recette

en réformant l'impôt sur la fortune, la taxe envisagée rapporterait 200 millions !

L'exemple de la Grèce est là pour nous montrer les effets dévastateurs d'une telle politique : après avoir multiplié les mesures d'austérité les plus extrêmes (baisse des salaires de 25% et des pensions, hausse de la TVA, privatisations des services publics...), le pays est maintenant exsangue, faute d'avoir pu mettre en œuvre une véritable relance économique.

Il est urgent au contraire de changer de politique en visant une autre répartition des richesses et en favorisant le développement économique et social.

Relancer l'emploi, revaloriser les salaires et les retraites, investir dans l'éducation, la formation et la recherche pour répondre

aux évolutions de la société, dégager de nouvelles recettes en réformant la fiscalité... sont des leviers indispensables à mettre en œuvre pour redynamiser notre économie.

Des mobilisations se développent partout en Europe. En France, la mobilisation des salariés, et plus largement de tous les citoyens, est également indispensable. Une journée d'action interprofessionnelle est prévue le 11 octobre. S'il n'a pas été possible de s'accorder sur un appel à la grève, une manifestation aura lieu à 14h de République à Bastille. Le SNUipp et la FSU appellent les collègues qui le peuvent à y participer, un préavis de grève a été déposé en ce sens.

Pénurie de remplaçants

vers l'arrivée d'enseignants précaires

La saignée budgétaire que subissent de plein fouet les écoles parisiennes va avoir pour conséquence prochaine l'arrivée de personnels vacataires dans les écoles. C'est un recul historique de plusieurs dizaines d'années pour le service public



d'éducation, recul amorcé il y a deux ans par l'embauche des étudiants de Master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité. Auparavant seuls des enseignants titulaires prenaient en charge des classes. Cependant, les 70 000 postes supprimés depuis 2007, la baisse drastique des places aux concours de PE et leur conséquence sur la suppression des postes de brigade de remplacement vont avoir pour effet des carences dans le remplacement des enseignants. Pour assurer les remplacements les plus longs, l'académie de Paris a choisi d'embaucher des person-

nels précaires. Ce sera en premier lieu les étudiants de Master 2 n'ayant pas été reçus au concours car l'académie estime avoir un minimum de garantie les concernant... Le SNUipp FSU dénonce les conséquences que cela va engendrer pour les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le SNUipp FSU revendique l'augmentation des places offertes au concours : il n'est pas acceptable de laisser ces jeunes dans la précarité avec comme seul avenir l'accumulation de contrats successifs payés au lance pierre!

Carence d'AVS

Début septembre, plus de 190 élèves n'avaient pas leur AVS. Suite à la mobilisation des enseignants et des familles depuis plusieurs années pour la professionnalisation des AVS, le gouvernement avait annoncé en juin lors de la conférence nationale du handicap, le recrutement, dès cette rentrée, d'auxiliaires de scolarisation qualifiés, sous contrat de droit public d'AED (contrats de 3 ans renouvelables une fois), et le remplacement progressif de tous les contrats aidés. Si ce statut est moins précaire que celui des EVS (contrats de 24 mois au maximum), cette mesure ne répond pas aux besoins de création d'un véritable métier pérenne d'AVS dans la fonction publique. A cette rentrée, 2000 assistants de scolarisation devraient être recrutés, dont 51 pour Paris. Un courrier du ministère précise l'application des nouvelles directives nationales, mais laisse de nombreuses questions en suspens : le recrutement de ces personnes sera effectué par des collèges/lycées, mais sur quels critères ? Comment les compétences de ces personnes vont-elles être évaluées ? Comment les Emplois de Vie Scolaire (EVS) vont-ils avoir accès à ces postes ? De quelle formation vont-ils bénéficier ? ... Le SNUipp-FSU demande le recrutement en priorité des personnels EVS à mission AVS sur ces nouveaux postes.

Annulation de stages

illustration de la saignée budgétaire

L'académie vient de confirmer l'annulation du stage T1 qui était prévu en deux vagues fin septembre et début octobre, une décision justifiée par le faible nombre d'enseignants en surnombre en ce début d'année. Elle indique qu' «en l'état actuel, il est difficile de dire si ces stages pourront être replacés dans le calendrier, mais que cela semble techniquement peu probable au regard des données disponibles» et que «l'inspecteur d'académie a donné aux inspecteurs chargés de circonscription des instructions pour qu'un suivi renforcé des nouveaux titulaires T1 soit assuré par les équipes de formateurs des circonscriptions et des pôles».

Pour le SNUipp-FSU, cette décision est

inacceptable. Alors même que l'Inspecteur d'académie a reconnu que l'année des PES de l'an passé avait été difficile, c'est la formation complémentaire (bien insuffisante) de ces derniers qui est supprimée. Il s'agit bien de la conséquence des saignées budgétaires passées et de la décision académique de supprimer 31 postes de brigades de remplacement à la rentrée 2011. Le SNUipp-FSU demande à l'académie qu'un moment dans l'année soit trouvé pour l'organisation de ces stages ; ce n'est pas un hypothétique «accompagnement renforcé» de l'équipe de circonscription (déjà surchargée de travail) qui pourra les remplacer. D'autres stages sont également annulés : stage école, stage Segpa...

PVP, vers la réouverture des concours

La Mairie de Paris a décidé de réouvrir les concours de PVP et a procédé à l'intégration des lauréats aux concours en attente d'un poste. Le SNUipp FSU se félicite de cette décision qui fait suite à la mobilisation des personnels. Toutefois, le SNUipp FSU reste attentif aux heures d'ateliers qui risquent d'être supprimées cette année. Les écoles manquant de PVP sont invitées à contacter la section pour que le syndicat intervienne auprès de la ville.

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE

mini-calendrier des prochaines réunions du SNUipp-FSU Paris

RESF mercredi 23 novembre

Le SNUipp-FSU Paris organise une réunion d'information syndicale thématique sur RESF. Nous proposons aux enseignants de se retrouver autour de questions liées à cette problématique spécifique : « Comment accompagner et mobiliser autour des familles ? ». En présence d'un représentant de la CIMADE.

Le travail enseignant entre le visible et l'invisible

lundi 5 décembre

Depuis un an, le SNUipp FSU Paris a ouvert un vaste chantier sur le travail enseignant en partenariat avec l'Institut de recherche de la FSU. L'objectif de ce chantier est de faire le point sur la réalité des conditions de travail et permet aux enseignants de se réapproprier leur métier afin de résister au rouleau compresseur gouvernemental. L'an passé, ce chantier a pris différentes formes : recherche-action sur l'année des PES, réunion d'information syndicale en février, groupe de réflexion dans une école du 19e, stage syndical de la FSU Ile de France...

Cette nouvelle journée de stage a pour vocation d'approfondir le sujet avec l'ensemble des collègues parisiens et l'intervention de chercheurs.

9h – 12h : Projection du film « Profs sur le fil » réalisé par Rebecca Houzel, puis débat avec la salle.

Ce documentaire de 52 minutes a été tourné au collège Robert Doisneau dans le 20e arrondissement. A travers des situations de la vie quotidienne (en classe, rencontre avec des parents...) et des entretiens individuels et collectifs, la réalisatrice interroge le sens que ces enseignants donnent à leur métier, la manière dont ils l'exercent et leurs interrogations similaires à celles vécues dans les écoles primaires.

13h30 – 15h : trois ateliers de questionnement animés par les chercheurs et les militants du SNUipp FSU sur la réalité du travail enseignant.

15h – 16h30 : synthèse des commissions et débat autour des actions, revendications à construire.

L'ensemble de ce journal a été rédigé par le bureau départemental du SNUipp-FSU Paris : Brigitte Cerf, Sylviane Charles, Marie-Claire Chitteray, Agnès Duguet, Santo Inguaggiato, Sarra Kereiche, Jérôme Lambert, Arnaud Malaisé, Antoine Pelletier, Nicolas Wallet.

Promotions

CAPD début novembre

Avec la décision gouvernementale de gel des salaires des fonctionnaires pour les années à venir, les promotions sont l'unique moyen pour les enseignants de maintenir et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Pour le SNUipp, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne les différences de traitement considérables pouvant aller jusqu'à 159 149 € sur l'en-

semble de la carrière entre un enseignant passant ses échelons au grand choix et un autre n'avançant qu'à l'ancienneté.

Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, « le grand choix », les autres se contentant d'un rythme moins rapide, au « choix » ou à « l'ancienneté ».

Le SNUipp milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. Nous exigeons

un rythme d'avancement unique pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783 (échelon le plus élevé de la hors classe). Dans ce cadre, l'avancement se ferait automatiquement grâce à l'ancienneté et non plus en tenant compte de la note d'inspection, arbitraire et inégalitaire.

Les promotions, comment ça marche ?

La promotion est le passage à l'échelon supérieur. Pour être promuable, il faut avoir au minimum une ancienneté suffisante dans l'échelon pour gravir le suivant.

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon. Les 30% les mieux classés passeront au grand choix, les 5/7èmes autres au choix, le reste des collègues passeront à l'ancienneté. Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme forcément moins rapide.

Barème en vigueur à Paris

Ancienneté + Note + Correctif éventuel

L'ancienneté (AGS) est arrêtée au 1er jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel pour les institutrices ; à la date exacte d'effet de l'échelon prévisionnel pour les PE.

Tableau d'avancement des PE en 2010/2011

| Passage à l'échelon | Grand choix (30%) | | Choix (5/7ème) | | Ancienneté |
|---------------------|---|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Temps nécessaire dans l'échelon précédent | Barème du dernier promu | Temps nécessaire dans l'échelon précédent | Barème du dernier promu | Temps nécessaire dans l'échelon précédent |
| 4 | Automatique | | | | 1 an |
| 5 | 2 ans | 17 | 2 ans 6 mois | - | 2 ans 6 mois |
| 6 | 2 ans 6 mois | 21,5 | 3 ans | 20 | 3 ans 6 mois |
| 7 | 2 ans 6 mois | 25 | 3 ans | 24,5 | 3 ans 6 mois |
| 8 | 2 ans 6 mois | 36,061 | 3 ans | 28,5 | 3 ans 6 mois |
| 9 | 2 ans 6 mois | 42,564 | 4 ans | 34 | 4 ans 6 mois |
| 10 | 3 ans | 49,997 | 4 ans | 43,425 | 5 ans |
| 11 | 3 ans | 54,794 | 4 ans 6 mois | 50,416 | 5 ans 6 mois |

Tableau d'avancement des instits en 2011

| Passage à l'échelon | Choix (30%) | | Mi-choix (5/7ème) | | Ancienneté |
|---------------------|---|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Temps nécessaire dans l'échelon précédent | Barème du dernier promu | Temps nécessaire dans l'échelon précédent | Barème du dernier promu | Temps nécessaire dans l'échelon précédent |
| 7 | 1 an 3 mois | 20,542 | 1 an 6 mois | - | 2 ans 6 mois |
| 8 | 2 ans 6 mois | - | 3 ans 6 mois | 30,014 | 4 ans 6 mois |
| 9 | 2 ans 6 mois | 32,734 | 3 ans 6 mois | 31,928 | 4 ans 6 mois |
| 10 | 2 ans 6 mois | 37,744 | 4 ans | 36,325 | 4 ans 6 mois |
| 11 | 3 ans | 40,906 | 4 ans | 41,425 | 4 ans 6 mois |

Fiche de contrôle en ligne

WWW

Fiche de contrôle à remplir en ligne dès maintenant pour permettre au SNUipp de vérifier le bon déroulement des opérations et de vous informer des résultats dès la fin de la Capd <http://75.snuipp.fr/?promo>

Changer de département

La circulaire concernant les mutations inter-départementales va paraître mi-novembre. En attendant, un dossier explicatif est consultable sur le site du SNUipp FSU Paris.

Formation continue

La CAPD concernant l'attribution des stages de formation continue aura lieu le 14 octobre. Les résultats provisoires seront a priori disponibles auprès du SNUipp-FSU Paris le 7 octobre.



ENSEMBLE

agir pour gagner

pour l'école,
la société,
les enseignants,
et les élèves

Pour le respect des droits des enseignants Contre la casse du métier

- défendre sans concession le **statut de la fonction publique** : "un métier, un concours, une formation, un poste"
- obtenir une augmentation des **salaires** dans la fonction publique et revenir au mode de calcul des **pensions** d'avant les réformes de 2003 et 2010
- faire respecter le paritarisme en garantissant **l'équité et la transparence** des opérations administratives
- s'opposer à la **gestion managériale** des enseignants (autoritarisme et mépris de la hiérarchie, multiplication des postes à profil, arbitraire de l'évaluation professionnelle, pilotage par les chiffres...)
- stopper l'augmentation de la **charge de travail**
- refuser des **rythmes scolaires** ne préservant pas les intérêts des enseignants et ne garantissant pas la réussite de tous les élèves

Pour la réussite de tous les élèves Contre le démantèlement de l'école publique

- poursuivre la construction d'un grand **mouvement pour une école progressiste et démocratique**
- **regagner l'ensemble des postes supprimés** et obtenir des créations en nombre suffisant pour disposer de **Rased** et de **remplaçants**, réduire les **effectifs** et obtenir une **formation** initiale et continue de qualité
- **s'opposer à la vision libérale et rétrograde de l'école** (mise en concurrence des écoles, fatalisme de l'échec, ECLAIR, suppression de la sectorisation scolaire...) et l'utilisation d'**outils contestables, ingérables et inadaptés** (évaluations CE1 et CM2, programmes 2008, LPC...).
- obtenir une prise en charge de la **difficulté scolaire sur temps de classe** ainsi qu'une relance de la politique d'**éducation prioritaire**
- **refuser la sélection précoce** des élèves que souhaite imposer le gouvernement par l'utilisation du **socle commun**

Pour une société plus juste, avec la FSU

- imposer un autre partage des richesses, exiger **l'arrêt de la RGPP** pour maintenir et développer des **services publics** de qualité ainsi qu'une **protection sociale** digne de ce nom
- défendre les **libertés publiques** (liberté d'expression, droit de grève, droit syndical, laïcité...)
- et refuser tout fichage systématique (base-élèves, LPC...)
- permettre **l'accès de tous, avec ou sans papiers, aux droits essentiels** (éducation, travail, logement, santé, énergie...)

Elections professionnelles

du 13 au 20 octobre, je vote



et **FSU**



Identifiant, mot de passe, le gouvernement a rendu plus difficiles les modalités de ce scrutin. Il compte nous faire taire.



Ne nous laissons pas faire ! Votons

Lors du dernier scrutin en 2008, plus de 68% des enseignants parisiens ont voté, un taux record comparé aux élections professionnelles dans les autres secteurs. Pour la première fois, ce vote sera électronique. Identifiant, NUMEN, mot de passe, kiosques de vote... le gouvernement a complexifié les modalités de ce scrutin. Tout est fait pour organiser une baisse de la participation et donc amoindrir la capacité de mobilisation et d'expression de toute la profession. Ne nous laissons pas faire, gardons l'esprit collectif du vote, organisons dans chaque école une séance collective de vote un midi ou le soir après la classe !

Face aux attaques menées contre l'école et ses personnels, les enseignants ont besoin de représentants forts. Seuls des représentants élus par une large majorité des enseignants pourront s'opposer de manière efficace à l'académie et au ministère.

La CAPD, son rôle et son fonctionnement

La CAPD, commission administrative paritaire départementale est une instance de concertation composée de 10 délégués du personnel élus et de 10 représentants de l'administration. La CAPD est consultative et n'émet qu'un avis, mais elle joue un rôle important en matière de transparence, de contrôle, d'information, de caisse de résonance des revendications des personnels et permet d'obtenir des avancées pour la profession.

Elle se réunit tout au long de l'année pour examiner des décisions individuelles relatives à la carrière (promotions, mouvement, stages, liste d'aptitude à la direction d'école...) et plus exceptionnellement pour des questions disciplinaires.

Elle est également consultée chaque début d'année pour l'élaboration des règles et barèmes départementaux.

Cette CAPD est aussi l'occasion pour les délégués du personnel de questionner l'ad-

ministration sur un problème précis rencontré par un collègue, une école ou un dysfonctionnement.

À l'issue de chaque CAPD, le SNUipp-FSU, majoritairement représenté, publie un compte rendu de séance consultable sur le site internet du SNUipp 75. De même les élus du SNUipp-FSU qui siègent en CAPD répondent à tous les enseignants sur les résultats des opérations administratives les concernant.



Le SNUipp-FSU Paris

un syndicat combatif et unitaire

A Paris et nationalement, le SNUipp-FSU est le premier syndicat des enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat). Depuis bientôt 20 ans, il construit au quotidien les mobilisations collectives et accompagne les collègues dans leurs problèmes individuels. Il est à l'initiative de la plupart des mobilisations tant nationales (retraites, budget, réformes...) que locales (autoritarisme, carte scolaire...). Le SNUipp-FSU travaille en permanence à l'unité syndicale dans le respect de l'identité de chacun.

Un syndicalisme alliant intérêts individuels et collectifs, dans l'équité et la transparence

Les élu-e-s du SNUipp-FSU Paris aident au quotidien les collègues dans leurs démarches individuelles (promotions, affectations, mutations, postes adaptés...) et insistent pour que les situations particulières soient prises en compte. Ils veillent au respect des règles et barèmes en vigueur dans l'académie. Par exemple, ils font corriger les erreurs relevées grâce à la mise en ligne du projet de mouvement ou la publication du

barème des promotions. Face aux dysfonctionnements actuels des services du Rectorat, ce contrôle est indispensable pour assurer la transparence des opérations administratives et l'égalité de traitement entre les personnels. Ce travail acharné a notamment été très utile lors du dernier mouvement départemental. Travaillant dans la transparence, les élu-e-s du SNUipp-FSU Paris défendent ainsi

l'équité et refusent les passe-droits. Ils rendent compte de leurs mandats et transmettent en toute fiabilité les décisions de la CAPD en respectant la confidentialité des informations personnelles. Face aux projets de l'administration, la réactivité des élu-e-s du SNUipp-FSU permet l'information et la mobilisation des écoles notamment lors des opérations de carte scolaire.

Contre l'autoritarisme, les abus... Des élu-e-s à l'offensive

Les droits des personnels sont de moins en moins respectés par l'administration. Les enseignants sont de plus en plus surveillés, méprisés, ignorés comme l'illustre notamment l'inflation des tableaux à remplir (contrôle du temps de service, élaboration de statistiques diverses...). Le SNUipp-FSU intervient à chaque fois que des enquêtes ou injonctions abusives, voire illégales, émergent.

Les élu-e-s du SNUipp-FSU soutiennent les collègues, les assistent face à la hiérarchie et organisent des réponses collectives face aux pressions locales ou académiques. Le SNUipp-FSU n'accepte pas la volonté de l'académie de transformer la CAPD, seule instance paritaire officielle, en chambre d'enregistrement de décisions prises unilatéralement.

Informer

Parce que défendre ses droits, c'est avant tout les connaître. Le SNUipp-FSU Paris utilise de nombreux modes de communication : le site internet, la lettre électronique hebdomadaire d'information, les journaux papiers nationaux et départementaux envoyés régulièrement. Il organise également des stages et des réunions de formation et d'information syndicale ouverts à tous les collègues.

Les élu-e-s du SNUipp-FSU Paris, premier syndicat de l'enseignement primaire, luttent et agissent pour remplir le mandat que la profession leur a confié.

Parce que les enseignants ont besoin d'élu-e-s déterminés et représentatifs,
du 13 au 20 octobre **votons**



Ils vérifient les barèmes

et corrigent des erreurs avant chaque opération

Pour chaque opération administrative (mouvement, promos...), un barème est établi par l'administration. Ce barème sert à classer les demandes des personnels.

Les élu-e-s du personnel vérifient qu'il n'y a pas d'erreurs de calcul et les font corriger le cas échéant. Ce travail rigoureux et acharné de nos élu-es permet de faire respecter l'équité et la transparence lors des opérations administratives.

Ils informent des résultats

des opérations administratives

L'information en provenance de l'administration met parfois du temps à arriver... Les élu-es du personnel du SNUipp-FSU informent les collègues des résultats des opérations via le site internet, le téléphone, les mails ou les courriers.

Ils accompagnent et mobilisent face à la hiérarchie

La pression de la part de la hiérarchie n'a fait que s'accroître depuis quelques années, notamment depuis les réformes Darcos. Concernant les cas individuels, les élu-es accompagnent systématiquement les personnels convoqués ou demandant un entretien à leur hiérarchie. Lorsque la dérive devient une logique de circonscription, le SNUipp FSU organise la mobilisation collective dans l'unité syndicale.

Dans le cadre des CAPD, les élu-es interpellent directement l'Inspecteur d'académie sur l'ensemble de ces problématiques.

Ils aident les personnels

dans leur rapport avec l'administration

Le contact avec les services administratifs du Rectorat devient de plus en plus compliqué... Les représentants du personnel du SNUipp FSU interviennent pour porter la parole des personnels dans les services et régler les situations individuelles problématiques.

Les candidats à la CAPD

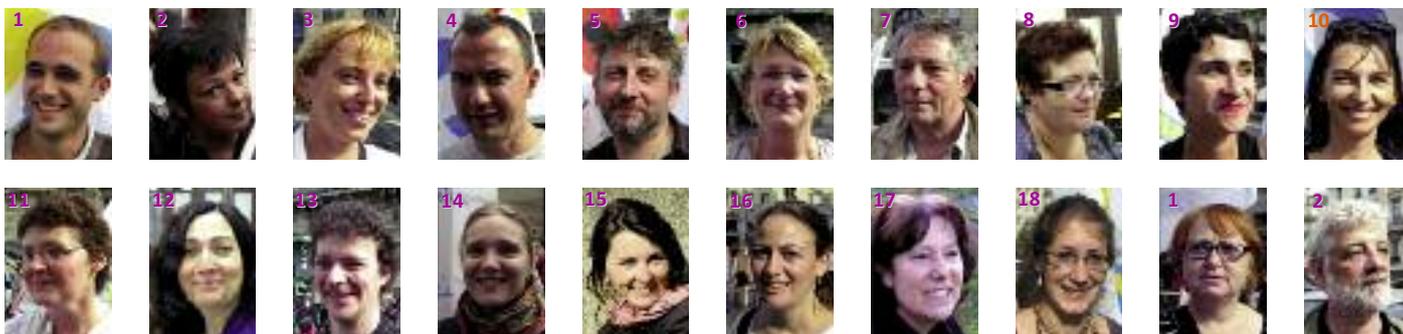
présentés par le SNUipp-FSU Paris

| | | | |
|----|-----|------------------------|-------------------|
| 1 | M | LAMBERT Jérôme | ens. spécialisé |
| 2 | Mme | CHARLES Sylviane | adjointe |
| 3 | Mme | CHITTERAY Marie-Claire | directrice |
| 4 | M | MALAISÉ Arnaud | adjoint |
| 5 | M | WALLET Nicolas | adjoint |
| 6 | Mme | FILLON Evelyne | directrice |
| 7 | M | INGUAGGIATO Santo | ens. spécialisé |
| 8 | Mme | CERF Brigitte | ens. spécialisée |
| 9 | Mme | KERICHE Sarra | adjointe |
| 10 | Mme | QUIBLIER Valérie | adjointe |
| 11 | Mme | GUILLEMAIN Marine | adjointe |
| 12 | Mme | ROUSSEAU Valérie | maître formatrice |
| 13 | M | PELLETIER Antoine | adjoint |
| 14 | Mme | BAUBY Isabelle | adjointe |
| 15 | Mme | BOURDAUD Anne Laure | ens. spécialisée |
| 16 | Mme | HUTCHINGS Axelle | adjointe |
| 17 | Mme | SIMONETON Blandine | adjointe |
| 18 | Mme | MORINIERE Sylvie | tit. remplaçante |

| |
|--|
| RASED éc. élémentaire A, 41 rue de Tanger, 19ème |
| éc. élémentaire, 22 rue Olivier Métra, 20ème |
| éc. maternelle, 44 rue Emile Lepeu, 11ème |
| éc. maternelle, 2 rue Eugène Reisz, 20ème |
| éc. polyvalente, 11 rue Saint Merri, 4ème |
| éc. élémentaire, 6 rue Littré, 6ème |
| RASED circ. 11A, 144 rue de la Roquette, 11ème |
| RASED circ. 20C, 44 rue Penaud, 20ème |
| éc. polyvalente, 10 rue Paul Baudry, 8ème |
| éc. élémentaire, 5 rue Ferdinand Flocon, 18ème |
| éc. élémentaire, 20 rue Antoine Chantin, 14ème |
| éc. élémentaire, 9 rue Blanche, 9ème |
| éc. élémentaire, 103 avenue Gambetta, 20ème |
| éc. maternelle, 144 rue de la Roquette, 11ème |
| centre scolaire G. Heuyer, Pitié Salpêtrière |
| éc. élémentaire, 10 rue Eugène Varlin, 10ème |
| éc. élémentaire 37 rue Château des Rentiers, 13ème |
| circ. 20D, 44 rue Penaud, 20ème |

| | | | |
|---|-----|---------------------|------------------------|
| 1 | Mme | CZALCZYNSKI Danièle | directrice application |
| 2 | M | POUESSEL Roger | directeur application |

| |
|--|
| éc. élémentaire B, 119 avenue Bolivar, 19ème |
| éc. Élémentaire, 14 rue François Coppée, 15ème |



ENSEMBLE

pour le service public d'éducation pour les personnels

Elections au Comité Technique Académique
académie de PARIS

VOTEZ FSU

Pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les élèves

- contre les suppressions de postes, obtenir une **augmentation du budget** pour assurer des recrutements à la hauteur des besoins
- contre la suppression de la carte scolaire, imposer la mise en oeuvre d'une sectorisation scolaire allant à l'encontre des logiques d'exclusion ainsi qu'une **relance ambitieuse de l'éducation prioritaire** permettant d'assurer l'égalité des droits
- exiger dans tous les établissements et les écoles des **équipes pluriprofessionnelles complètes et formées**

Pour la défense du statut et le respect des droits des personnels

- garantir la **reconnaissance effective des différents métiers de l'éducation** (enseignants, CPE, CO-PSY, infirmières, assistantes sociales, administratifs, personnels de surveillance, agents d'entretien et de service, personnels de direction et d'encadrement ...)
- **défendre et améliorer le statut de la fonction publique** (recrutement par concours, déroulement de carrière, droit à mutation et à mobilité professionnelle ...)
- **combattre la précarité**, défendre les non-titulaires
- revendiquer une **formation professionnelle de qualité**, rémunérée, initiale et continue
- rattraper la perte de pouvoir d'achat par une **augmentation des salaires**
- revenir sur toutes les réformes des retraites depuis 2003

Pour une société plus juste et plus solidaire

- contre la RGPP, **défendre et promouvoir des services publics rénovés** qui garantissent un égal accès pour tous sur tout le territoire
- **garantir les libertés publiques** (liberté d'expression, droit syndical, laïcité...) et l'égalité des droits quels que soient le genre, l'orientation sexuelle, la nationalité...



Comité technique

nouvelle instance, nouveau vote



Voter FSU pour défendre l'école

Les interventions des représentants de la FSU sont préparées, fournies, argumentées et pèsent sur les décisions de l'administration dans l'intérêt des personnels et des élèves. C'est un point d'appui important pour nos mobilisations tant nationales que locales et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Nous y dénonçons les suppressions de postes, la dénaturation de nos métiers par des réformes qui ne visent qu'à supprimer encore plus d'emplois. Nous y défendons l'Ecole pour tous.

La FSU première fédération de l'éducation

Première fédération de la fonction publique d'état, la FSU regroupe 24 syndicats. Elle rassemble des syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion et plus généralement dans les trois fonctions publiques.

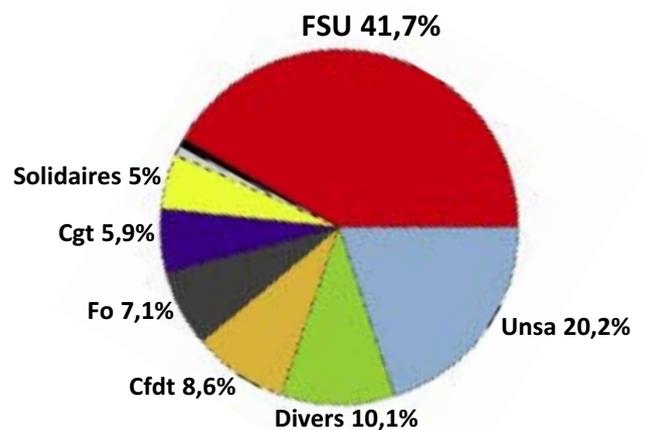
Première fédération de l'éducation nationale, la FSU tient son originalité, sa force et son efficacité de ses syndicats dont les militant-e-s et les élu-e-s, présent-e-s sur nos lieux d'exercice, défendent nos métiers et nos conditions de travail et d'emploi.

Dans l'éducation, la FSU regroupe le SNUipp (1er degré), le SNES (2nd degré général et technique), le SNEP (éducation physique), le SNUEP (enseignement professionnel), le SNASUB (personnels administratifs), le SNICS (infirmières de l'éducation nationale), l'UNATOS (personnels techniciens, ouvriers et de service), le SNUPDEN (personnels de direction), le SNUAS-FP (assistantes sociales), le SNPI (personnels d'inspection).

Le comité technique académique une nouvelle instance qui va compter

Le comité technique académique est obligatoirement consulté sur de nombreux sujets qui sont d'une importance fondamentale pour la vie des écoles et des établissements, des personnels et des agents :

- Les ouvertures et fermetures de classes, de formations et d'options,
- Les créations et les suppressions de postes
- L'étiquetage et le profil des postes spécifiques dans le second degré
- Le régime indemnitaire pour les personnels administratifs, les infirmières, les assistants sociaux
- La carte des agences comptables
- Les barèmes de mutation et la répartition de la DHG dans le second degré
- Le plan académique de formation ...



Total des CAP Education nationale
(y compris administration) en % des voix obtenues.

CDEN, action sociale, CHS-CT... d'autres instances importantes

Le vote au CTA déterminera aussi le nombre de sièges que la FSU occupera :

- au **comité départemental de l'éducation nationale** qui étudie les ouvertures et fermetures de classe dans le 1er degré, la carte scolaire des collèges, la déclinaison départementale de la politique de l'éducation

nationale.

- au **comité académique d'action sociale** qui étudie les demandes d'aide exceptionnelle, de prêts à « taux zéro »...

- au **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** qui ont pour mission de contribuer à la protection de la santé

physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Pour le respect des droits des contre la casse du métier

Défendre le statut enseignant

Différentes réformes ou projets gouvernementaux remettent fortement en cause le statut des enseignants : la loi mobilité et sa boîte à outil de casse de l'emploi public, la mastérisation à travers l'arrêt de toute formation professionnelle, la remise en cause du concours de recrutement et l'arrivée de contractuels dans les écoles... A Paris, le rectorat envisage de recruter début novembre des contractuels de niveau master, mais recalés au dernier concours PE.

Avec la FSU, le SNUipp s'oppose à cette casse programmée du statut de la fonction publique et son impact sur la qualité du service public d'éducation. Les concours suivis d'une formation professionnelle de qualité doivent rester la seule voie d'entrée dans la fonction publique.

Augmenter les salaires

Dans la fonction publique, l'absence de revalorisation salariale compensant l'inflation a engendré une baisse de 10% du point d'indice servant de base au calcul des salaires. Seul l'avancement dans la carrière avec les promotions permet une légère hausse du pouvoir d'achat. Dans de nombreux cas de figure, un avancement d'échelon peut seulement permettre un rattrapage du pouvoir d'achat perdu les dernières années. Et avec la hausse des cotisations retraites depuis janvier 2011, les salaires diminuent.

Le dernier rapport de l'OCDE a confirmé l'écart de plus de 14% des salaires enseignants du primaire français avec la moyenne des pays de l'OCDE, soit un manque de plus de 4000 euros annuels. **En plus d'une revalorisation des carrières enseignantes, le SNUipp et la FSU demandent une hausse immédiate des salaires de plus de 200 euros pour tous conjuguée à une revalorisation de 10% pour retrouver le pouvoir d'achat perdu depuis 10 ans.**

Revenir sur les contre-réformes des retraites

La loi de l'automne 2010 poursuit la baisse des pensions engagée depuis 2003 avec la hausse du nombre d'annuités exigées, le recul de l'âge légal à 62 ans et le poids de la décote toujours fort. Les carrières courtes ou mixtes (fonction publique et hors fonction publique) sont encore plus pénalisées par ces contre-réformes.

Un autre partage des richesses est possible pour financer les retraites. Depuis 1980, la répartition de richesse créée a évolué au détriment des salariés et s'est déportée vers les profits. Infléchir cette répartition en faveur de l'ensemble des revenus des salariés permettrait ainsi une augmentation indolore des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

Avec la FSU, le SNUipp exige un retour aux modalités antérieures de calcul des pensions (37,5 annuités, 75% des six derniers mois de salaire et l'abandon de la décote).

Rendre possible une seconde carrière

Pouvoir exercer d'autres missions au sein de l'administration, changer de carrière au cours de la vie professionnelle sont des aspirations portées par nombre de personnels. Ces demandes, sensées être prises en compte par le dispositif « seconde carrière » et le décret de 2005 n'ont en réalité jamais été mises en œuvre. **Le SNUipp-FSU revendique pour tous les personnels le droit à une mobilité choisie.** Pour cela le ministère doit organiser cette mobilité entre ses services, les différentes fonctions publiques ou une autre carrière professionnelle.

Obtenir une véritable médecine du travail

Les politiques et réformes menées associées aux suppressions de postes ainsi que les méthodes de gestion des ressources humaines (individualisation, augmentation des charges de travail, injonctions diverses...) ont des conséquences néfastes sur la santé des personnels.

Le problème du stress au travail, la question du travail empêché, voire les pratiques de harcèlement, n'épargnent pas les enseignants. C'est pourquoi le SNUipp et la FSU ont pris en main cette question et proposent des cadres de réflexion et d'action dans le cadre du chantier « travail » mené à Paris.

Au-delà, les personnels doivent pouvoir bénéficier de leur droit à la médecine du travail qui est actuellement bafoué. Ainsi, **le SNUipp et la FSU revendiquent les moyens pour l'organisation d'une véritable politique de prévention et de santé pour les personnels et réaffirment le droit à une médecine du travail accessible régulièrement à tous les personnels sur le temps de travail.**



Les enseignants... de simples pions ?

Nombre d'enseignants utilisent de plus en plus le terme « pion » en parlant d'eux-mêmes et de la manière dont ils sont traités notamment concernant leur affectation. Pour le SNUipp FSU, il n'est pas question de tirer à boulet rouge sur les personnels du Rectorat, mais bien sur les suppressions de postes qui touchent les services, ainsi que sur la dernière réorganisation ubuesque du Rectorat. Le résultat, ce sont des changements d'affectation récurrents, une grande difficulté pour les enseignants à obtenir des informations des services... Ce n'est pas acceptable ! **Il est indispensable de créer les postes au Rectorat afin de permettre un meilleur fonctionnement et la prise en compte de la situation individuelle de chaque enseignant.**

Enquêtes, fiches, tableaux... La gestion managériale au service de la politique du chiffre

La rupture dans la logique de notre service public symbolisée par la « réforme Darcos » de l'école primaire a été accompagnée par l'introduction d'un traitement des personnels inacceptable inspiré des pires mécanismes managériaux du secteur privé. Le ministère a laissé aux académies le soin d'organiser la casse de l'école suivant des méthodes propres à chacune d'entre elles. Les académies l'ont ensuite délégué aux circonscriptions, quitte à laisser faire abus et pressions diverses. La méthode du « diviser pour mieux régner » a alors été utilisée à l'excès. La gestion des 108 heures annualisées par chaque ICC, ou encore la gestion des PEIMF par chaque pôle de formation en sont des exemples tristement éclairants. Ce processus n'est malheureusement pas terminé, il n'y a qu'à voir l'individualisation des carrières souhaitée par Luc Chatel.

La réussite des élèves est bien loin des préoccupations : seule compte la politique du chiffre, notamment à travers les sacro saints résultats aux évaluations.

Pour le SNUipp FSU, il est indispensable de reconquérir notre dignité professionnelle et de s'opposer à cette gestion managériale. Le rôle de la hiérarchie est bien de soutenir les enseignants dans l'exercice de leur profession, et ce dans un rapport de confiance et de respect.

Stopper l'augmentation de la charge de travail

La conséquence des tableaux ou diverses enquêtes évoquées ci-dessous n'est pas seulement la pressurisation des enseignants d'un point de vue hiérarchique. Cela a également pour conséquence l'augmentation sans fin de la charge de travail des enseignants. Listes, PPRE, projets de classe... parmi de nombreux documents non obligatoires, certains ICC demandent même au moment de l'inspection le décomptage précis du nombre de photocopies par élève et par mois.... Ces innombrables demandes institutionnelles éloignent de plus en plus les enseignants de ce qui est leur métier, l'enseignement, et empiètent sur leur vie personnelle.

Couvrir les besoins de l'action sociale

L'action sociale couvre différents types de prestations : aide à la garde d'enfant, séjours d'enfants, aides concernant les enfants en situation de handicap, aménagement des postes de travail des agents en situation de handicap, consultation juridique gratuite, aides exceptionnelles et des prêts à «taux zéro»... La FSU siège au sein de la commission académique d'action sociale.

En cette période de restrictions budgétaires, les besoins des agents ne sont pas couverts. C'est pourquoi **le SNUipp avec la FSU revendique une hausse du budget** afin de garantir une action sociale de haut niveau à l'ensemble des personnels.



Pour la réussite de tous contre le démantèlement de l'école

Prendre en compte les difficultés de tous les élèves

De nombreuses équipes enseignantes sont confrontées à des cas d'élèves devenus ingérables parce qu'en souffrance. Ils remettent parfois en cause leur propre sécurité physique et morale, celle des autres élèves ou celle des adultes de l'école. Dans d'autres situations, ce sont les parents d'élèves qui rentrent dans des relations très conflictuelles avec les enseignants. Ce problème devient de plus en plus aigu avec l'augmentation des effectifs dans les classes, l'absence de Rased, d'AVS... Le SNUipp FSU continue d'intervenir auprès de l'inspecteur de circonscription ou de l'inspecteur d'académie pour qu'une solution soit trouvée à chaque cas individuel et ce de manière urgente afin de permettre aux enseignants de travailler dans des conditions respectueuses de leur personne. Cependant, une réponse globale doit être apportée par l'institution.

Etre à l'offensive sur la carte scolaire

Les opérations de carte scolaire consistent à ajuster les moyens en postes accordés par le ministère chaque année en fonction du budget pour l'accueil des élèves et la bonne marche du système éducatif (remplacement, aide aux enfants en difficulté, formation des enseignants...). Les mesures prises par l'académie font l'objet d'un examen et d'une consultation des délégués du personnel au cours d'une, voire de plusieurs, réunion du Comité Technique. Ce n'est qu'à la suite d'une série de consultations avec les délégués du personnel, les représentants des parents et de la mairie que le recteur arrête les décisions.

Au cours de ce processus, **le SNUipp-FSU fait valoir les revendications des enseignants et met tout en œuvre pour défendre les écoles et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.** Il communique dès qu'il en a connaissance les mesures qui frappent les écoles et rencontre les collègues pour recueillir toutes les informations utiles dans leur défense. Il accompagne toutes les délégations qui le désirent dans leur démarche auprès du rectorat pour faire entendre leur refus d'une mesure qu'elles considèrent injustifiées. Il organise les collègues pour mener des actions collectives en faveur de la défense de l'Ecole publique.

Promouvoir des rythmes scolaires respectant l'intérêt des enseignants et ceux des élèves

Début juillet, le Comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires a rendu son rapport. Une de ses préconisations majeures est de revoir le calendrier annuel, notamment en réduisant la durée des vacances d'été et en établissant un zonage pour cette période. Cette proposition soulève nombre de questions et de problèmes auxquels il faut répondre tant pour les familles que pour les personnels. En tout état de cause, **le SNUipp et la FSU s'opposent à toute mesure qui augmenterait le temps de travail des enseignants.**

Pour que les rythmes scolaires contribuent à davantage d'égalité entre les élèves et à la démocratisation du système éducatif, ils doivent être pensés en articulation avec d'autres questions : une meilleure dimension qualitative du temps scolaire, la nécessité d'une meilleure formation des enseignants, une amélioration des conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants, l'articulation entre les rythmes scolaires, les rythmes sociaux et familiaux sources de nombreuses inégalités (loisirs, devoirs, transport, temps journalier total passé à l'école...).

Améliorer la direction et le fonctionnement de l'école

Ces dernières années ont été marquées par une forte augmentation de la charge de travail et des responsabilités qui pèsent sur les équipes et particulièrement sur les directrices et directeurs d'école. L'avalanche de tâches liées à la gestion de l'école et à la mise en place des réformes en cours devient insupportable. Le SNUipp refuse la position de relais hiérarchique que l'administration tente de faire jouer aux directrices et directeurs d'école. Il rejette tout projet qui diviserait la profession en conférant au directeur un statut et un rôle hiérarchiques relevant d'une conception managériale. Cela ne résoudrait en rien les difficultés rencontrées par les collègues actuellement et mènerait tout droit vers les EPEP. La notion d'équipe doit être consolidée avec des moyens impartis.

Le SNUipp demande des améliorations significatives : remise à plat des missions et des responsabilités des directrices et directeurs d'école, une formation spécifique et reconnue... **Les missions de la direction d'école doivent être priorisées et recentrées autour de tâches indispensables en lien direct avec la vie de l'école et au service des élèves.** C'est le sens de la consigne nationale « je réponds quand j'ai le temps » du SNUipp FSU.

les élèves publique



Mettre fin à l'hémorragie des suppressions de postes

Les effets de la carte scolaire sur cette rentrée ne se sont pas faits attendre. Les 77 suppressions de postes dans l'académie de Paris ne sont pas passées inaperçues. De nombreux collègues nous font état de situations difficiles.

Les effectifs dans certaines écoles sont pléthoriques. On ne compte plus les classes atteignant 30 élèves voire plus. Les double-niveaux se multiplient. Des écoles s'indignent de ne plus voir intervenir les membres du Rased qui assuraient le suivi des élèves en difficulté jusqu'à l'année dernière. Rien d'étonnant à cela car les sup-

pressions de postes interviennent dans une situation où près de 600 élèves supplémentaires étaient attendus à cette rentrée.

Les remplacements sont d'ores et déjà compromis alors que nous n'avons pas encore atteint les périodes de l'année où l'on connaît des pics dans le nombre de collègues à remplacer. Les circonscriptions sont priées de bloquer, dans la mesure du possible, leur Zil sur des remplacements en principe assurés par la brigade départementale. Les 33 postes de brigade supprimés à la rentrée n'auraient pas été de trop pour faire face à cette situation.

La diminution de l'offre de **formation continue** est là aussi une conséquence de ces suppressions de postes. En effet, celle-ci ne cesse de se réduire comme peau de chagrin tant du point de vue de son volume que de celui de sa diversité. **Le SNUipp-FSU revendique la création de postes d'enseignants titulaires et formés nécessaires pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions, mettre fin aux disparités entre les écoles et assurer aux collègues une formation continue importante et de qualité.**

Retrouver les moyens perdus et développer les RASED

L'introduction de l'aide personnalisée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, X. Darcos, était présentée comme étant la justification de la disparition des Rased. On se souvient qu'il avait programmé en 2009, l'extinction totale des Rased en trois ans. À Paris cela donnait 72 suppressions de postes E et G.

L'exceptionnelle mobilisation des personnels, des parents d'élèves et de l'opinion publique avait permis d'enrayer cette mise à mort. Mais depuis, ce qui n'avait pu être fait de manière frontale se poursuit de manière plus insidieuse en renvoyant au niveau de chaque académie le soin de supprimer les postes de réseaux. Ainsi cette rentrée scolaire a encore été marquée par la disparition de 27 postes E et G. Les propositions du Rectorat de Paris en prévoyaient 30 initialement.

En réduisant de manière drastique les départs en stage de formation CAPASH, on attaque les Rased par les deux bouts. D'un côté on réduit les postes, de l'autre on réduit le nombre de collègues susceptibles d'occuper les postes restants.

Au total, depuis la mise en place de l'aide personnalisée, ce ne sont pas

moins de 99 postes de réseaux qui auront été supprimés. À Paris, 3 circonscriptions (5-6, 13C, 7-8) sont dépourvues de tout maître G, ce qui au-delà de la perte de moyens enlève toute cohérence à l'action du Rased. Comment peut-on décréter qu'aucun enfant n'aura besoin d'une aide rééducative ? Si ce n'est à penser qu'on orientera les élèves vers l'extérieur et le secteur libéral.

Le budget qui vient d'être adopté prévoit encore 14.000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale dont 5.700 dans le premier degré. Ces nouvelles suppressions porteront encore une fois sur les postes non devant classe parmi lesquels figurent les postes de réseaux.

Cette situation est inacceptable car elle prive de moyens l'aide spécialisée aux élèves en difficulté et rend la tâche de ces personnels de plus en plus difficile pour tenter de répondre aux demandes. **Le SNUipp-FSU revendique l'instauration de réseaux complets (Psychologue, maître G, maître E) ainsi que la réouverture de la formation.**

Préserver la maternelle, une école à part entière

L'école maternelle est une école à part entière avec ses spécificités : c'est le lieu dans lequel l'enfant apprend à devenir élève et où se forment les premiers apprentissages indispensables à la réussite des élèves. L'entrée à l'école maternelle doit se faire dans de bonnes conditions, avec des locaux et du matériel adaptés, mais aussi un encadrement en nombre suffisant pour des effectifs limités, contrairement à ce qui est en train de se produire avec des classes accueillant 30 élèves même en ZEP. La politique gouvernementale porte atteinte à la qualité d'accueil et les collègues supportent des classes surchargées. A l'inverse, le SNUipp FSU exige une **baisse des effectifs**. Pour le SNUipp FSU, la mairie doit également améliorer l'accueil des élèves en affectant **une ASEM par classe et remplacer immédiatement les personnels absents** (RTT, congés...). Actuellement, seules les classes de petits bénéficient d'une ASEM ; pour les autres sections, c'est un demi-poste.

Pour que la réussite de tous ne reste pas un souhait, il faut aussi **donner des moyens à l'école maternelle en terme de médiation des difficultés scolaires**. Or les maîtres du Rased n'interviennent sur demande que dans les classes de Grande section. Tout le travail de prévention est impossible à mener.

Pour la réussite de tous contre le démantèlement de l'école

Recrutement et formation initiale : bientôt la fin ?

Voilà deux ans que le SNUipp FSU se bat contre la réforme dite de « mastérisation » qui a supprimé toute formation initiale professionnelle rémunérée.

Après l'année catastrophique vécue par les PES l'an passé, les suites de la « mastérisation » continuent. Cette année, les stagiaires qui viennent d'avoir le concours doivent assurer une partie de leur formation en dehors du temps scolaire (mises à part trois semaines avec des maîtres formateurs et deux semaines à l'IUFM). Les stages promis aux nouveaux titulaires viennent d'être annulés.

Pendant ce temps, trente étudiants de deuxième année de master sont envoyés sans aucune formation devant les élèves pour un « stage filé » un jour par semaine en classe dans le cadre d'un « master en alternance ». Il s'agit d'une immense charge de travail pour ces débutants les empêchant de préparer le concours et se préparer au métier. Mais le pire est encore le statut sur lequel ces jeunes sont recrutés, embauchés

comme contractuels et payés 18 euros bruts de l'heure. N'étant pas payés pendant les vacances, ils toucheront donc 200 à 300 euros nets selon les mois, pour effectuer le même travail que réalisaient les PE2 il y a quelques années... pour 1500 euros par mois. Et ils n'ont même pas la garantie d'être embauchés !

Ce dispositif, qui n'est qu'expérimental, risque d'être généralisé à court terme. Il s'agirait de faire assurer les compléments de 75% et des remplacements par des étudiants sans formation et sans statut. Cela représenterait l'équivalent de 6 000 postes, soit une année de concours...

Le SNUipp FSU continue de combattre la réforme dite de « mastérisation » et exige son retrait. Il revendique une entrée progressive dans le métier : formation initiale de deux ans rémunérée, et une année de T1 effectuée à mi-temps en classe et en formation.

Lutter contre la précarité et défendre les droits des EVS

Depuis 2005, le SNUipp-FSU Paris est engagé dans la défense des emplois de vie scolaire (EVS) sous contrat aidé de droit privé et précaires qui ont pour mission principale dans les écoles l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour cette mission, comme pour d'autres (aide à la BCD, informatique...), **le SNUipp-FSU revendique des emplois pérennes de la fonction publique.**

En parallèle, il défend les droits de ces personnels et a engagé des recours auprès du tribunal des prud'hommes pour les faire respecter. Ainsi les EVS embauchés sous l'ancien contrat CAE ne devaient pas travailler 26 ou 24 heures hebdomadaires alors qu'ils percevaient un salaire équivalent à 20 heures de travail effectif, ce contrat n'étant pas soumis à une modulation horaire.

En tant que représentants syndicaux nous les avons accompagnés afin d'exiger de l'académie le paiement de leurs heures complémentaires. Aucun dossier n'a été rejeté par le conseil des prud'hommes et ce dernier a condamné l'académie à payer les heures complémentaires (des sommes allant jusqu'à 4 500 euros).

Depuis 2010, le type de contrat a changé et la modulation horaire est intégrée dans les nouveaux contrats CUI-CAE. Cependant, l'éducation nationale a pour obligation de proposer à ces personnels une formation professionnelle d'au moins 80 heures, différente et supplémentaire d'une formation d'adaptation à l'emploi.

Dans plusieurs départements où l'éducation nationale ne respectait pas ces droits à la formation, les EVS en CUI ont obtenu gain de cause auprès des conseils des prud'hommes et perçu des indemnités et des dommages et intérêts importants, jusqu'à 14 000 euros.

Le SNUipp-FSU Paris accompagnera et défendra ce droit à la formation des personnels EVS.

Relancer véritablement l

Il y a 30 ans, la création des ZEP avait pour objectif de démocratiser le système éducatif, afin que les enfants des milieux populaires accèdent à la même réussite scolaire que les autres. Depuis la « relance » de l'éducation prioritaire en 2006, elle a quasiment disparu des textes officiels. Sur le terrain, les moyens se sont concentrés sur les 5% d'établissements classés RAR. Aujourd'hui, le gouvernement généralise une logique "d'individualisation des parcours" en mettant en avant "l'égalité des chances". Formules qui se traduisent dans les faits par des dispositifs s'appuyant sur l'idéologie du "mérite", renvoyant la responsabilité des réussites et des échecs aux individus et à leurs familles. En 2010, le ministère a réduit considérablement les moyens pour lutter contre la difficulté scolaire, alors que toutes les études montrent que les inégalités sociales et scolaires ne ces-

les élèves publique



S'opposer aux contre-réformes et construire un grand mouvement pour l'école

Les contre-réformes cassent chaque jour un peu plus le service public d'Éducation : fondements, valeurs et principes, statuts des personnels, rien n'est épargné.

Postes supprimés, augmentation des effectifs par classe, fin des Rased, individualisation voire externalisation de la difficulté scolaire (AP, SRAN...), programmes rétrogrades et socle commun... ces contre-réformes tournent le dos définitivement à une démocratisation de l'école. Elles permettent un tri précoce des élèves et une compétition accrue entre eux, alors que devraient se développer coopération et apprentissages entre pairs. Les apprentissages eux-mêmes se trouvent réduits aux objectifs et évaluations dans une tornade d'injonctions qui ne semble plus finir.

À cette vision rétrograde de l'école, le SNUipp et la FSU

opposent une école progressiste et démocratique. Ils revendiquent :

- l'arrêt des suppressions de postes et restitution des postes supprimés

- un traitement de la difficulté scolaire sur le temps de classe de tous les élèves, formation et réouverture des postes d'enseignant-es spécialisé-e-s avec un encadrement à la hauteur des besoins

- au socle commun minimaliste et ses dérivatifs (LPC, évaluation CE1, CM2), ils opposent une culture commune riche et ambitieuse pour un niveau de qualification élevé.

Dans l'objectif d'agir et de gagner, nous poursuivons la construction d'un grand mouvement pour une école démocratique.

Mettre les moyens consacrés au handicap en adéquation avec les objectifs

Le rapport du sénateur Paul Blanc sur « la scolarisation des enfants handicapés », remis à l'occasion de la conférence nationale du handicap en juin dernier, indiquait que 151 523 élèves porteurs de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire en 2005, dont 104 824 dans le premier degré, et 201 388 en 2010, dont 126 294 dans le premier degré.

Pour le SNUipp FSU, l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ne peut se faire à moyens constants.

L'ouverture de CLIS, d'ULIS, le recrutement d'AVS, la formation des enseignants ... doivent suivre cette évolution du nombre d'élèves accueillis. Cependant, l'académie de Paris, comme bien d'autres, est en retard. Ainsi, à cette rentrée, 33 élèves en attente d'une place en CLIS ont été recensés par l'administration parisienne et c'est plus de 190 élèves qui n'avaient pas leur AVS début septembre.

D'autres éléments sont essentiels à l'amélioration de la qualité de scolarisation des élèves en situation de handicap : la formation initiale et continue de tous les enseignants aux questions du handicap, une amélioration de l'évaluation des besoins des élèves, les adaptations pédagogiques nécessaires, services de type SESSAD en nombre suffisant, mise en œuvre d'une réelle coopération entre l'école ordinaire et le secteur spécialisé afin notamment d'éviter les ruptures de parcours...

Nous sommes en 2011, six ans après la loi de 2005. Si l'on peut constater les progrès accomplis, on mesure également l'ampleur des progrès qu'il reste à réaliser pour une scolarisation de qualité des élèves en situation de handicap et le manque patent de moyens consacrés à l'application de cette loi.

l'éducation prioritaire

sent de se creuser. Le nouveau dispositif ECLAIR annonce l'évolution des RAR en « écoles de socle ». Contrats d'objectifs pour définir des moyens supplémentaires, postes fléchés, expérimentations locales... confirment l'abandon du cadre national de l'éducation prioritaire, les RRS devenant dépendants du bon vouloir des recteurs.

Le SNUipp-FSU porte un tout autre projet pour l'École et la réussite de tous les élèves qui passe par une autre politique d'éducation prioritaire nationale. Pour cela le SNUipp-FSU demande **l'allégement des effectifs, 20 élèves maximum par classe et 15 en PS, renforcement des RASED, développement du travail en équipe, plus de maîtres que de classes, classification des établissements selon des critères équitables et transparents.**

Pour une société plus juste avec la FSU

Défendre et développer les services publics

Les services publics seraient trop chers et inefficaces, leurs agents surprotégés... C'est ce postulat purement idéologique qui « justifie » selon le gouvernement le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Depuis l'arrivée au pouvoir de N. Sarkozy, ce sont plusieurs dizaines de milliers de postes qui sont supprimés dans tous les services publics avec la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Dans le même temps, alors que la crise économique continue de frapper durement les salariés, le gouvernement transfère des parties importantes de l'économie du public vers le privé dans une logique de profit.

Pour la FSU et ses syndicats, il est au contraire essentiel de réaffirmer le rôle de solidarité et de redistribution collective des richesses joué par les services publics.

La notion de services publics reste résolument une notion d'avenir. **En opposition au chacun pour soi et à la loi du plus riche, l'intérêt général doit prédominer.** La question centrale est donc de savoir comment penser une société plus juste en mettant en œuvre un autre type de développement centré sur les besoins des populations et le respect des exigences écologiques.

Le SNUipp et la FSU revendiquent des services publics de qualité accessibles à tous et partout, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'énergie, des transports...

Ils revendiquent **l'abrogation de la RGPP** et les créations de postes statutaires nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Développer les services publics, quoi de plus moderne ?

Défendre les libertés publiques et individuelles

L'action du SNUipp-FSU et d'autres organisations (FCPE, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'Homme, collectifs locaux...) avec la mobilisation de collègues et de parents a débouché sur le retrait (désactivation) des champs les plus litigieux (nationalité...) de Base élèves. Aujourd'hui, la plupart des écoles sont entrées dans Base élèves. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du Conseil d'État, les mobilisations des organisations et collectifs (LDH, FCPE, Ligue de l'enseignement, CNRBE...) confirment la légitimité de **la demande du SNUipp FSU de l'arrêt de ce dispositif**, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé, l'interdiction de toute interconnexion. La multiplication d'applications sans aucune information concernant leur utilisation, leur accès et la conservation des données recueillies peuvent s'avérer dangereuses pour les droits et libertés individuelles (Mosart, Affelnet...). Le SNUipp FSU demande la levée de toutes les sanctions prises, notamment le rétablissement des directeurs et directrices sanctionnés dans leurs fonctions et leurs droits. Le SNUipp et la FSU demandent également la **création d'un observatoire indépendant des fichiers et applications de l'éducation nationale**. Pour cela un état des lieux précis sera fait de ces applications dans le but d'informer et de mobiliser l'opinion publique.

Le SNUipp-FSU rappelle et maintient sa consigne de **ne pas remplir le LPC**, notamment concernant l'application CERISE (espaCE numeRIque de Suivi et d'Evaluation) qui doit en rester déconnectée. Des rencontres avec les collègues sur ces sujets doivent permettre la discussion afin que tous s'emparent de la consigne.

S'engager au sein du RESF

Le SNUipp-FSU est très vigilant sur toutes les questions concernant les droits et libertés tant de l'enseignant que de l'élève. Il est aussi ouvert sur le monde extérieur à l'écoute des questions de société et à leurs répercussions dans l'univers de l'école.

Le Droit à l'Éducation pour tous les enfants ne doit pas rester un slogan, c'est pour cette raison que **le SNUipp-FSU est partie prenante du RESF parisien**. Il réagit dès qu'une arrestation-expulsion est prévue en s'adressant au préfet. Il soutient les collègues, si nécessaire, devant leur hiérarchie. Il les tient informés dans sa lettre électronique et sur son site des événements parisiens et nationaux. Le SNUipp FSU dans le cadre du RESF parisien reste mobilisé. A nous de continuer d'inventer une forme de militantisme joyeux et surprenant qui a fait évoluer les regards sur les jeunes scolarisés sans papiers.



du 13 au 20 octobre, je vote SNUipp et FSU

Ce vote est important ! Identifiant, mot de passe, le gouvernement a rendu plus difficiles les modalités de ce scrutin. Il compte nous faire taire. Ne nous laissons pas faire ! Votons massivement.

Mon vote sera électronique, comment faire ?



IDENTIFIANT DE VOTE

Je vérifie que je possède bien mon identifiant de vote.

En cas de perte, je me connecte à www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour en récupérer un nouveau.



MOT DE PASSE

Je me connecte à www.education.gouv.fr/elections-pro2011 et à l'aide de mon identifiant, de mon numen et des 2 chiffres de mon département de naissance, je récupère mon mot de passe sur l'adresse mail de mon choix.



VOTE EN LIGNE

Dès le 13 octobre à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je vote pour le SNUipp et la FSU en me connectant sur www.education.gouv.fr/electionspro2011



Toutes les infos détaillées sur notre site : <http://75.snuipp.fr>

Se syndiquer pour renforcer le SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2011/2012

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

| Ech | Instit. | soit après déduction d'impôts | PE | soit après déduction d'impôts | Ech | Hors classe | soit après déduction d'impôts |
|-----|---------|-------------------------------|-------|-------------------------------|-----|-------------|-------------------------------|
| 4 | 121 € | 40 € | 139 € | 46 € | 5 | 225 € | 74 € |
| 5 | 124 € | 41 € | 147 € | 48 € | 6 | 240 € | 79 € |
| 6 | 126 € | 42 € | 151 € | 50 € | 7 | 254 € | 84 € |
| 7 | 129 € | 43 € | 160 € | 53 € | | | |
| 8 | 136 € | 45 € | 172 € | 57 € | | | |
| 9 | 143 € | 47 € | 184 € | 61 € | | | |
| 10 | 152 € | 50 € | 198 € | 65 € | | | |
| 11 | 167 € | 55 € | 213 € | 70 € | | | |

Indemnités à ajouter à la cotisation

| | |
|---|--------------|
| ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr.. | Ajouter 5 € |
| Direction d'école ou d'Egpa | Ajouter 13 € |

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

| | |
|------------------------------|------------------|
| PES (prof d'école stagiaire) | Cotisation 90 € |
| Pension inférieure à 1500 € | Cotisation 90 € |
| Pension entre 1500 et 2000 € | Cotisation 105 € |
| Pension supérieure à 2000 € | Cotisation 120 € |
| Disponibilité | Cotisation 80 € |
| Emploi de vie scolaire (EVS) | Cotisation 40 € |
| Assistants d'éducation (AE) | Cotisation 60 € |

Appel à voter pour les listes du SNUipp-FSU et de la FSU

Nous, enseignants des écoles de Paris, syndiqués ou non, appelons l'ensemble de nos collègues parisiens à voter pour les listes présentées par le SNUipp-FSU à la CAPD, à la CAPN et par la FSU au CTA et CTM lors des élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.

ABOU EL EINEIN YOHAN - ACHARD NATHALIE - ACHKAR NADIA - AGOGUE NATHALIE - ALLAIN LIONEL - ALVAREZ JOSE - AMER MOUSSA AZAL - AMESTOY SYLVIE - ANDRIEUX MARIE CHRISTINE - ASSO JEAN LOUIS - AUTIQUET THOMAS - BARBET AMELIE - BARDIN ANH HOA - BARNY CATHERINE - BAUBY SUDIARSANA ISABELLE - BAVIERE VERONIQUE - BEAUCHAMP PIERRE - BELIN CAROLE - BENVENISTE CLAIRE - BERIBECH AHMED - BESNARD SYLVIE - BESSON GERARD - BICHINDARITZ EMMANUEL - BLANZAT PHILIPPE - BOIMARE SERGE - BONNET ALINE - BORDREUIL PAUL - BOUCHARD JEAN PIERRE - BOULONGNE EVELYNE - BOURDAUD ANNE LAURE - BOURLET DE LA VALLEE AUDREY - BOURNAZEL LAURENT - BOURSE DOMINIQUE - BOUTILLIER LAURENT - BOUTON ANTOINE - BREMESSE GUY - BREYSSE HELENE - BROM ELISABETH - BUCHPAN MIREILLE - BULLIER PASCALE - BUSSEUIL PIERRICK - BUSUTTIL ANOUC - CALMETTE HELENE - CAMPAIT CARINE - CANTAT CAROLE - CANTILLON DOMINIQUE - CAO SERGE - CARBONI LATOUR NATHALIE - CARDOT ISABELLE - CARRAU NICOLE - CARSAULT LAURENT - CARTERON ELISABETH - CASABIANCA PAUL - CASTELS JEAN PAUL - CASTELS FRANCOISE - CAYEUX FAROUDJA - CAYZAC MICHEL - CECHELANI VALERIE - CERF BRIGITTE - CHALOT PIERRE JEAN - CHARLES SYLVIANE - CHAUVET DENIS - CHICHE MARTINE - CHITTERAY MARIE CLAIRE - CLAPPE CHRISTOPHE - CLIDIERE CATHERINE - CLUZEAU SOPHIE - COFFIN COLETTE - COLOMBO PATRICIA - CONCINA ANNICK - COSTEROUSS CECILE - COUTELLIER STEPHANE - CRAUSAZ EMELINE - CROMBEZ PALMYRE - CZALCZYNSKI DANIELLE - DA COSTA ALEXANDRE - DA CUNHA MADELEINE - DAL MOLIN MYRIAM

- DAVID PATRICK - DE LA TAILLE AURELIA - DE WILLECOT AGNES - DEBEST GALLAS SYLVAIN - DELEAN ISABELLE - DENEL MICHELE - DEPACHTERE CATHERINE - DEVAUX MARINA - DEVIN MARTINE - DJELLEL FATMA - DUGUET AGNES - DUPONT BETTY - DURAND HERVE - EDIN DANIEL - FAURE JEAN LUC - FAUVEL ELISABETH - FAVIER JULIEN - FEVRY GWENAELE - FILLON EVELYNE - FISCHMAN LAURENCE - FOSSURIER ALEXANDRA - FREVILLE ALAIN - GAMEIRO DE OLIVEIRA SUSANA - GARRIC MANON - GAUTHERET MARTINOT EMMANUELLE - GAUTHIER CATHERINE - GERMAIN NOELLA - GILLARD ISABELLE - GIRAUD PANIS ELISA - GIRAUDON PASCALE - GOAREGUER JOELLE - GORLIER AGNES - GOUALC H VERONIQUE - GRIMALDI PASCAL - GUEZ PHILIPPE - GUILLEMAIN MARINE - GUILLO LAURENCE - GUILLOIS GERALDINE - GUTTERMANN PHILIPPE - HENRY TIPHAINE - HERBAU LAURENT CLAUDIE - HERMET SYLVIE - HERRMANN JOSEE - HERVE NICOLAS - HUTCHINGS AXELLE - INCERTI FORMENTINI YAMINA - INGUAGGIATO SANTO - JABLONKA LAURENCE - JABLONKA PASCAL - JALLERAT THIERRY - JALLET CECILE - JOUSANT ANNICK - JOUVE CATHERINE - JOXE LOUET MARIANNE - KEREICHE SARRA - KLINGENBERG ANNE - KORZEN JEAN LOUIS - KORZEN ANNIE - LAFERRIERE FREDERIC - LAGARDE EVELYNE - LAMBERT JEROME - LANCETTE ELIANE - LANCEN CELINE - LAUMIN DOMINIQUE - LAZIAN ISABELLE - LE QUANG JONATHAN - LEBAS SYLVIE - LEBORGNE NOGRE SOPHIE - LEGAL CHARLOTTE - LEGRAND PASCAL - LEGRAND SYLVIE - LEMAIRE FRANCOIS - LEMOINE MARIE NOELLE - LEONARD OLIVIER - LEPETIT OLIVIER - LEVEQUE BENEDICTE - LOQUET CELINE - MAHIEU CATHERINE - MAILLARD

JOSIANE - MALAISE ARNAUD - MARCILLOUX MARCOTTE DOMINIQUE - MARECHAL JOELLE - MARIVAIN ELEONORE - MAURIAC VORSANGER MARIE FRANCOISE - MERIA MARIE - MEUNIER ERIC - MEYER SYLVIE - MICHOT FREDERICK - MILOVANO-VITCH MAUD - MONCHY ODILE - MORINIERE SYLVIE - MORTEVEILLE OLIVIER - MUGURDITCH CATHERINE - NANTEUIL FRANCOISE - NAVARRE PHILIPPE - NICOLAS CLAUDINE - NIVAGGIONI ROSELINDE - OJALVO CORINNE - PACILLY GAMBOA FABIEN - PARKER LAURA - PASSERIEUX CHRISTINE - PAWLOWSKI ISABELLE - PECOURT JEAN LOUIS - PEGURIER CHARLOTTE - PELLETIER ANTOINE - PERDRIZET MARIE PIERRE - PERDUCAT CATHERINE - PEREIRA ANTONELLA - PETIT JEAN JACQUES - PETIT CHRISTINE - PIERREFITTE TRISTAN - PILLON NATHALIE - POUCHOT SYLVIANE - POUESSEL ROGER - POUZAINT CELINE - PRAX FRANCOISE - PUYO GAELLE - QUENOR HELENE - QUIBLIER VALERIE - QUINIO PASCALE - RAUZY ANTOINE - RENAUD VALERIE - RIEUNIER SYLVIE - ROMEO HARDY MURIEL - ROSIER ANNE - ROUSSEAU VALERIE - SEILER AGNES - SELLES PIERRE YVES - SERFATI ELISABETH - SEVESTRE ANNE - SILHOUE CECILE - SIMONETON BLANDINE - SOUBIRAN JEAN PAUL - SPINOSI ANTOINETTE - TASSEL PHILIPPE - TATE LIONEL - TEILLET ARNAUD - TENDRON CHARLES - TERTRE OLIVIER - THIMONIER FREDERIC - TINE RINALDO - TREMBLAY GUILLAUME - TULATZ FRANCOISE - VALLAT LYDIE - VANRYSSSEL AGNES - VAUCELLE FANNY - VAUTRIN BRUNO - VEILLEROT CATHERINE - VIEMON CARAYOL CLAIRE - VINAS VERONIQUE - WALLET NICOLAS - ZARKA EVELYNE

Parce que les enseignants ont besoin d'élus déterminés et représentatifs,
du 13 au 20 octobre **votons**

